



NOTE AUX INVESTISSEURS · SEPTEMBRE 2026

Côte d'Ivoire

Dix opportunités d'investissement

Un plan national de 114 838,5 milliards FCFA. Environ 70 % doivent venir du secteur privé. Voici où ils vont.

Pourquoi la Côte d'Ivoire, et pourquoi maintenant

Une économie de 100 milliards de dollars qui croît à une fois et demie la moyenne africaine, adossée à l'architecture juridique d'un marché de 17 États et à un plan de développement conçu autour de l'investisseur privé.

6,5 %

Croissance réelle du PIB, 2025

contre 4,5 % en Afrique subsaharienne

99,8 Mds \$

PIB nominal, 2025

deuxième économie de l'UEMOA

80 Mds \$

Intentions de financement du PND

annoncées au Groupe consultatif de juillet 2026

0,1 %

Inflation, 2025

contre 5,2 % en 2022

BB / Ba2

Notation souveraine, stable

relevée de BB- par Fitch en décembre 2025

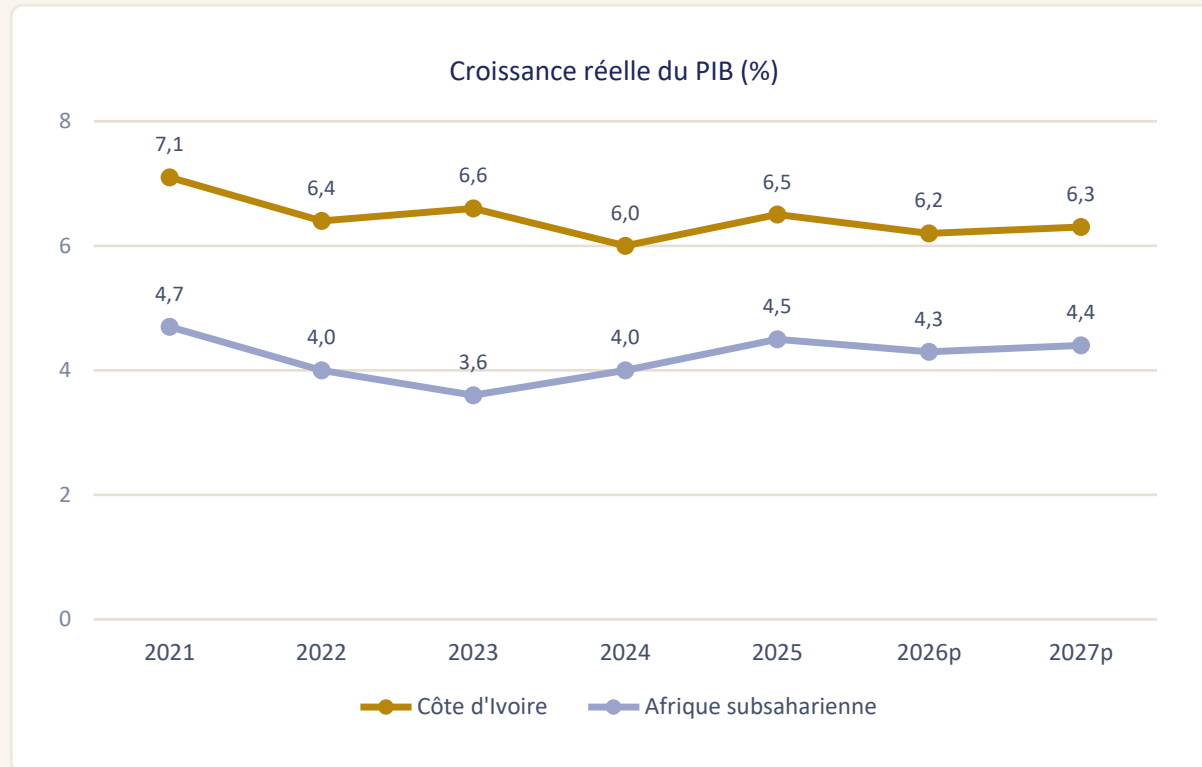
32,7 M

Population

75,6 % de moins de 35 ans

Le socle macroéconomique

Cinq années consécutives au-dessus de 6 %, une inflation nulle, une dette en repli, un programme FMI proche de son terme — et un plan national qui désigne le capital privé comme financeur majoritaire.



Un plan conçu pour être financé par le privé

Le PND 2026–2030 est chiffré à 114 838,5 milliards FCFA (~206 Mds \$), dont environ 70 % attendus du secteur privé. 80 Mds \$ d'intentions de financement ont été annoncés au Groupe consultatif d'Abidjan les 8 et 9 juillet 2026.

Notée BB / Ba2, perspective stable auprès des trois agences

Fitch a relevé la note de BB- à BB en décembre 2025, estimant que le pays avait dépassé son historique de troubles civils liés aux élections après le scrutin pacifique d'octobre 2025.

Programme FMI conforme

Sixième revue MEDC/FEC achevée le 24 juin 2026, avec un décaissement d'environ 832,8 M\$. Déficit au plafond communautaire de 3 % en 2025 ; pression fiscale à 14,9 % du PIB pour une cible de 18 % à moyen terme.

Dette publique sur une trajectoire descendante

56,3 % du PIB à fin 2025, contre 59,5 % en 2024, et projetée à 54,0 % en 2027 (FMI, PEM).

La plateforme juridique que l'investisseur achète

La Côte d'Ivoire n'est pas un pari sur un seul pays. C'est la porte d'entrée d'un espace juridique harmonisé de 17 États — dont la juridiction suprême siège à Abidjan.

17

États membres de l'OHADA

Un corpus unique d'Actes uniformes — sociétés, sûretés, procédures collectives, recouvrement, arbitrage, comptabilité — applicable à l'identique à plus de 350 millions de personnes. Structurer une fois, déployer sur toute la zone.

CCJA

Juridiction suprême, siégeant à Abidjan

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage prime sur toutes les cours d'appel nationales en droit OHADA et, singularité notable, évoque et statue au fond plutôt que de renvoyer — supprimant un tour complet de procédure.

24 h

Création de société

Via le guichet unique et le portail 225invest.ci. Le PND relève un permis de construire ramené de 347 à 26 jours et un raccordement électrique de 55 à 28 jours.

54,4

Score B-READY 2025

10e rang africain au classement qui succède à Doing Business, contre 52,67 en 2024. Le Code des investissements (Ordonnance 2018-646, modifiée par l'Ordonnance 2024-857 en vigueur le 30 septembre 2024) offre un régime déclaratif et un régime d'agrément, avec des avantages modulés par zone.

Abidjan accueille également la Banque africaine de développement et la BRVM, bourse régionale des huit États de l'UEMOA. La capitalisation totale s'élevait à environ 33 800 milliards FCFA au 3 septembre 2026 — le seul compartiment actions a franchi 20 000 milliards FCFA pour la première fois en août 2026, en hausse de plus de 50 % depuis le début de l'année. L'arbitrage est disponible sous l'Acte uniforme OHADA, devant la CCJA ou auprès de la Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire ; le pays est partie à la Convention de New York depuis 1991.

LE GISEMENT D'OPPORTUNITÉS

Dix destinations pour vos capitaux

Tirées du Plan National de Développement 2026–2030 selon trois critères : un écart que l'État a lui-même chiffré, des moyens publics ou une politique déjà engagés pour le combler, et une voie d'entrée que l'investisseur peut réellement structurer.



Les dix opportunités en un coup d'œil

Classées selon l'ampleur de l'écart entre ce que le pays produit et ce qu'il capte.

01

Transformation cacao & café

42 % broyés localement — 58 points de marge

02

Anacarde, hévéa & palmier

43 % de cajou transformé, contre 12 % en 2020

03

Pétrole & gaz

Baleine 2,5 Mds b ; Calao Sud ~1,4 Md bep

04

Énergie & renouvelables

3 019 MW aujourd'hui, 5 000 MW visés en 2030

05

Or & minerais critiques

35 % de la ceinture aurifère birimienne

06

L'économie des protéines

597 Mds FCFA de protéines importées en 2023

07

Logement & matériaux

827 753 logements nécessaires

08

Ports, logistique & corridor

47,5 Mt de fret maritime en 2024

09

Économie numérique & fintech

26 M de comptes mobile money

10

Tourisme & hôtellerie

6,3 M de visiteurs, +276 % depuis 2020

Transformation du cacao et du café

La Côte d'Ivoire produit environ 38 % du cacao mondial et en exporte encore l'essentiel en fèves. L'État visait 100 % de broyage local en 2025, en est à 42 %, et admet dans le plan que la cible ne sera pas atteinte. Cet écart est la plus vaste opportunité de transformation chiffrée de l'économie — et les incitations existent déjà.

1,85 M t

de cacao en 2024/25 — 38 % de la production mondiale, 1er rang (ICCO)

42 %

broyés localement en 2023/24, pour un objectif de 100 % [PND]

15 %

du café transformé localement en 2024 [PND]

- Une subvention de 35 FCFA par kilogramme de cacao transformé, plafonnée à 50 000 t, assortie d'un Droit Unique de Sortie différencié favorable aux produits transformés.
- Une part de la production nationale est réservée aux transformateurs locaux ; sept conventions de broyage portant sur 678 000 t ont déjà été signées.
- Le prix bord champ a progressé de 239 % entre 2021 et 2025, de 825 à 2 800 FCFA/kg — une base productrice disposant de moyens pour investir dans la qualité.
- Les rendements avoisinent 400 kg/ha et la production de fèves a reculé de 13 % entre 2020 et 2024 — la replantation et la productivité constituent un second dossier d'investissement, distinct.

VOIES D'ENTRÉE

Convention de transformation avec le Conseil du Café-Cacao ; agrément au Code des investissements ; foncier industriel à Akoupé-Zeudji PK24, où le complexe TRANSCAO a été lancé en 2025 à 50 000 t, extensible à 110 000 t ; conformité traçabilité et réglementation européenne sur la déforestation.

Anacarde, hévéa et palmier à huile

Trois filières de rang mondial dont l'État finance la montée en transformation. Le taux de transformation de l'anacarde a plus que triplé en cinq ans et le gouvernement vise plus de 50 % en 2030. La capacité installée est de 400 000 t pour une production qui a atteint 944 673 t en 2024 — à peine quatre dixièmes de la récolte. La contrainte, c'est la capacité de transformation elle-même, pas la matière première.

944 673 t

d'anacarde produites en 2024 — 1er rang mondial [PND]

43 %

transformés localement en 2025, contre 12,2 % en 2020

3e

producteur mondial de caoutchouc naturel [PND]

- Anacarde : une prime de 400 FCFA par kilo transformé, une bonification bancaire de 20 à 25 % sur l'achat de noix, et 10 % de la production nationale allouée aux transformateurs.
- Le foncier viabilisé est prêt : zones dédiées achevées en 2024 à Korhogo (25 ha), Bondoukou (15 ha) et Séguéla (15 ha), la ZAIKO de Korhogo tournant à 60 000–80 000 t.
- Hévéa : 28 conventions d'usinage portant sur 861 206 t signées sur 2022–2024 ; la filière a généré environ 500 milliards FCFA et 330 000 emplois directs en 2023.
- Le palmier à huile accuse un écart de rendement de quatre à cinq fois — 4 à 5 tonnes de régimes par hectare en plantation villageoise contre 20 à 25 en plantation industrielle.

VOIES D'ENTRÉE

Convention avec le Conseil Coton-Anacarde ou l'APROMAC ; attribution foncière en zone agro-industrielle dédiée ; structuration des plantations villageoises et du foncier rural au titre des décrets de 2023 et du programme de certification de l'AFOR.

Pétrole et gaz

Baleine a fait passer le pays du statut de producteur marginal à celui d'acteur amont crédible en trois ans, et Calao Sud — annoncé en février 2026 — est la deuxième plus importante découverte de l'histoire du pays. La phase 3 de Baleine a franchi sa décision finale d'investissement le 25 mai 2026. L'opportunité fournisseur qui les accompagne est légiférée, non discrétionnaire.

60 000 b/j

production actuelle de Baleine, plus 80 Mpc/j de gaz (Eni)

150 000 b/j

cible de la phase 3, DFI prise le 25 mai 2026 (Eni)

~1,4 Md bep

Calao Sud : jusqu'à 5 Tpc de gaz et 450 M de barils de condensat (Eni)

- Baleine est présenté par son opérateur comme le premier projet amont net zéro (scopes 1 et 2) d'Afrique — développé par Eni avec Petroci et Vitol, SOCAR ayant convenu d'une entrée à 10 % en janvier 2026.
- Les réserves de Baleine sont estimées à 2,5 milliards de barils dans le plan ; Calao Sud se situe sur le bloc CI-501, détenu à 90 % par Eni et 10 % par Petroci Holding.
- 4 513 milliards FCFA ont été investis dans l'exploitation et plus de 1 200 milliards FCFA dans la recherche entre 2011 et 2023 — le cadre fiscal et les contrats de partage ont été éprouvés à grande échelle.
- Le contenu local est légiféré : la loi 2022-408 du 13 juin 2022 et son décret d'application 2023-441 du 24 mai 2023 créent autour de chaque projet une opportunité fournisseur définie et bancable.

VOIES D'ENTRÉE

Contrats de partage de production avec Petroci ; conformité au contenu local et coentreprises avec des fournisseurs ivoiriens ; stockage, distribution et enlèvement gaz-électricité en aval ; le PND vise l'autosuffisance gazière et une position d'exportateur de GNL.

Énergie et renouvelables

La capacité installée a plus que doublé en une décennie et la cible est de 5 000 MW en 2030, dont 42 % de renouvelables. Le mix reste à 66 % thermique et 1 % solaire : la quasi-totalité du programme renouvelable additionnel reste donc à contractualiser. Et la Côte d'Ivoire est l'un des rares exportateurs nets d'électricité de la sous-région — toute capacité nouvelle dispose d'un acheteur régional.

3 019 MW

de capacité installée, contre 1 391 MW en 2011 [PND]

5 000 MW

cible 2030, dont 42 % de renouvelables (CI-Energies)

1 % / 66 %

parts du solaire et du thermique dans le mix actuel [PND]

- La cible 2030 est de 42 % de renouvelables et le plan va plus loin encore, à 45 % en fin de période — contre 32,8 % d'hydraulique et 1 % de solaire aujourd'hui. Cet écart, c'est le pipeline.
- Exportateur net depuis 1984 : Ghana (1984), Burkina Faso (2000), Mali (2012), puis Liberia, Sierra Leone et Guinée via la ligne CLSG depuis 2020. Les exportations se sont établies à 730 GWh en 2024, après un pic de 1 052 GWh en 2023.
- Le transport a été bâti en avance sur la production : le réseau 400/225/90 kV est passé de 6 122 km en 2019 à 7 700 km en 2024, avec la nouvelle « Dorsale de l'Est » à 400 kV.
- Le taux d'accès atteint 98,6 % mais la desserte seulement 70,8 %, pour 4 587 952 ménages raccordés — le dernier kilomètre est en soi un marché.

VOIES D'ENTRÉE

Concessions de production indépendante et contrats d'achat d'électricité avec CI-Energies ; cadre des PPP ; Code de l'électricité ; concessions de mini-réseaux et de kits solaires ; superpositions carbone et finance climat au titre du décret d'août 2024 sur le marché carbone.

Or et minerais critiques

La Côte d'Ivoire détient la plus large part de la ceinture aurifère birimienne ouest-africaine tout en étant le moins exploré de ses grands détenteurs. La production a atteint un record en 2025, trois mines nouvelles arrivent, et le pays reste hors du top cinq africain — ce qui est précisément l'argument : la dotation est prouvée, l'extraction reste à construire.

35 %

du potentiel aurifère de la ceinture birimienne [PND]

59,3 t

d'or produites en 2025, un record ; 62 t attendues en 2026

14 → 17

mines en activité, avec Koné, Doropo et Tanda à venir

- Dotation comparée telle que l'énonce le plan : 35 % de la ceinture, contre 22 % au Burkina Faso, 19 % au Ghana, 11 % en Guinée, 10 % au Mali et 3 % au Sénégal — avec bien moins de permis délivrés.
- L'activité de permis s'accélère : les demandes de recherche sont passées de 120 en 2012 à environ 200 en 2024, et les permis d'exploitation de 9 à 28 sur la même période.
- Au-delà de l'or : le manganèse a atteint 1 033 405 t en 2024, aux côtés du nickel et de la bauxite, avec une recherche active sur le lithium, le cobalt et le colombo-tantalite.
- Les revenus miniers ont atteint environ 1 300 milliards FCFA (2,1 Mds \$) en 2024 ; les recettes de l'État sont passées de 19,5 milliards FCFA en 2012 à 372 milliards en 2023.

VOIES D'ENTRÉE

Permis de recherche et d'exploitation au titre du Code minier de 2014 (loi 2014-138) modifié en 2018 et 2022 ; conventions minières ; fonds de développement local alimenté par 0,5 % du chiffre d'affaires annuel ; agréments d'affinage et de comptoir d'achat d'or ; formalisation de l'orpaillage.

L'économie des protéines

Le pays est autosuffisant en œufs et en volaille et importe presque tout le reste. La production nationale couvre 49 % de la demande en protéines animales et halieutiques, et le déficit se paie chaque année en devises. C'est une substitution aux importations dont le prix est publié — et sans acteur dominant à déloger.

49 %

de la demande en protéines couverte par la production nationale, 2024 [PND]

597 Mds FCFA

de poisson, viande et lait importés en 2023 [PND]

13 %

de la demande laitière couverte localement — 87 % importés [PND]

- Lait : une consommation d'environ 310 000 tonnes équivalent lait pour une production locale de 37 545 t. Le plan compte l'absence de champions nationaux parmi ses contraintes déterminantes — la place est libre.
- Poisson : 455 milliards FCFA importés en 2023, plus de 30 % de pertes après capture, une aquaculture limitée à 9 % de la production, et une déclaration officielle selon laquelle la production nationale « pourrait aisément être doublée ».
- Porc : 87 % importé, plus de 96 M\$ en 2023 en provenance de Pologne, du Brésil et d'Allemagne — une cible de substitution directe.
- La demande dépasse structurellement l'offre : la demande de viande progresse de 12 % par an contre 11 % pour la production, et plus de 1 200 milliards FCFA de produits alimentaires sont importés chaque année.

VOIES D'ENTRÉE

Autorisations d'établissement d'élevage et d'aquaculture au titre des décrets de 2023–2024 ; foncier en zone agro-industrielle ; accords interprofessionnels avec INTERLAIT, INTERAQUA et INTERPORCI ; avantages du Code des investissements pour la chaîne du froid et la transformation.

Logement et matériaux de construction

Le pays a besoin de 827 753 logements et en a livré 10 999 en 2024. La demande urbaine croît de 10 % par an. L'État a chiffré à 11 346 milliards FCFA le marché des matériaux qui se trouve derrière ce déficit — la plus grande estimation de marché du plan — et nomme lui-même la pièce manquante : l'industrialisation de la production locale de matériaux.

827 753

logements nécessaires [PND]

11 346 Mds FCFA

marché minimal des matériaux de construction [PND]

10 999

logements effectivement livrés en 2024 [PND]

- Plus de 153 000 ménages nouveaux se formeront chaque année d'ici 2030, et 170 000 d'ici 2050 (Banque mondiale, citée dans le plan).
- L'architecture de financement existe déjà : l'ANAH, le Fonds de Garantie du Logement Social, une Banque de l'Habitat recapitalisée, et une taxe parafiscale dédiée sur le ciment, le fer à béton et le marbre.
- Le plan nomme sa propre lacune : « la non-industrialisation de la production » et « l'insuffisance dans l'industrialisation de la production locale des matériaux de construction ».
- Le foncier a été assaini en amont de la demande : le délai de traitement de l'ACD est passé de 314 jours à l'intérieur à 90 jours, et le nombre d'ACD signés d'environ 9 000 sur toute la période 2013–2018 à plus de 34 000 par an depuis 2023.

VOIES D'ENTRÉE

Agrément au Programme Présidentiel de Logements Sociaux et Économiques ; conventions de purge foncière et de VRD primaires avec l'État ; Code de la Construction et de l'Habitat (loi 2019-576) ; montages adossés au FGLS ; production de matériaux sous le Code des investissements.

Ports, logistique et corridor

Abidjan et San Pédro sont le débouché maritime du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Le fret a progressé de 58 % en quatre ans, les deux ports accueillent désormais des navires New-Panamax, et le portefeuille ferroviaire et de transport urbain qui les prolonge est défini, financé dans son principe, et largement à réaliser.

47,5 Mt

de fret maritime en 2024, contre 30,1 Mt en 2020 [PND]

82 700 km

de routes interurbaines — 50 % du réseau UEMOA [PND]

+171 %

de croissance du trafic passagers aérien, 2020–2024 [PND]

- Le deuxième terminal à conteneurs d'Abidjan (2022) et le terminal céréalier (2023) accueillent des vraquiers New-Panamax de 70 000 tonnes à 13,5 m de tirant d'eau — devant les 21 Mt de Dakar et se rapprochant de Lagos.
- Le fret aérien est la lacune visible : le plan situe le volume national sous 50 000 t par an contre 1 million de tonnes en Éthiopie, pour un pays exportateur de denrées périssables.
- Le portefeuille ferroviaire est défini mais non réalisé : réhabilitation de l'axe Abidjan–Ouagadougou–Kaya et construction de la ligne San Pédro–Man.
- La ligne 1 du métro d'Abidjan (37,4 km) dispose de 98 % de ses emprises libérées mais les travaux ne sont avancés qu'à 11 %, et le BRT en est à ses débuts — l'essentiel de la construction reste devant.

VOIES D'ENTRÉE

Concessions portuaires et conventions d'exploitation de terminaux ; cadre des PPP, que le plan désigne expressément comme la voie de financement routier ; concessions autoroutières à péage (neuf postes aujourd'hui contre trois en 2015) ; agréments logistiques et d'entrepôts sous douane via le guichet unique du commerce extérieur.

Économie numérique et fintech

Le mobile money touche 82,7 % de la population et la dorsale fibre est aux trois quarts posée. Mais la donnée coûte plus du double du prix ghanéen, 30 % seulement des PME sont numérisées, et le plan projette que 35 à 45 % des emplois exigeront des compétences numériques d'ici 2030. L'infrastructure a devancé les services qui doivent s'y appuyer.

26 M

de comptes mobile money — 82,7 % de pénétration [PND/ARTCI]

5 207 km

de dorsale nationale en fibre posés, sur 7 000 prévus [PND]

30 %

des PME numérisées [PND]

- Le plan situe la donnée à 1,48 \$/Go contre 0,61 \$ au Ghana et 0,71 \$ au Nigeria — un écart tarifaire qui récompense la capacité nouvelle et la concurrence.
- Une loi dédiée aux start-up (loi 2023-901), une nouvelle loi sur les communications électroniques (loi 2024-352 du 6 juin 2024), et un crédit d'impôt porté de 20 à 30 % pour les PME fintech acquérant brevets et procédés nouveaux.
- Vingt établissements offraient de la monnaie électronique fin 2024, contre 13 en 2021, sur une base de 58,7 millions d'abonnements mobiles.
- La demande publique est réelle et non satisfaite : 105 des 200 procédures administratives prévues sont dématérialisées, le solde restant à construire.

VOIES D'ENTRÉE

Licences ARTCI pour les communications électroniques et la monnaie électronique ; agrément BCEAO pour les services de paiement ; régime start-up de la loi 2023-901 ; conformité à la loi 2013-450 modifiée sur les données personnelles et au RGSSI.

Tourisme et hôtellerie

Le tourisme est passé de 1,5 % du PIB en 2020 à 8,6 % en 2024 — la reprise sectorielle la plus rapide de l'économie. La fréquentation a bondi de 276 %, le parc hôtelier de 64 %, et le classement des établissements est devenu obligatoire en 2022, professionnalisant un marché jusqu'alors largement informel.

6,3 M

de visiteurs en 2024, contre 1,67 M en 2020 [PND]

8,6 %

du PIB en 2024, contre 1,5 % en 2020 [PND]

86 845

chambres d'hôtel, en hausse de 63,5 % depuis 2020 [PND]

- Les arrivées internationales ont progressé de 284 % entre 2020 et 2024, de 668 162 à 2 763 496 — et le tourisme intérieur a progressé de concert.
- Le plan place la Côte d'Ivoire au 3e rang des destinations africaines de tourisme d'affaires, derrière le Nigeria et le Maroc, avec l'ambition affichée d'en prendre la tête.
- L'emploi sectoriel a atteint 238 564 postes en 2024, contre 170 320 en 2023 ; les entreprises culturelles ont progressé de 114 % entre 2012 et 2024, de 2 831 à 6 070.
- Le décret 2022-55 a rendu obligatoire le classement des hôtels et restaurants — un socle de qualité qui protège l'investissement d'un opérateur de marque.

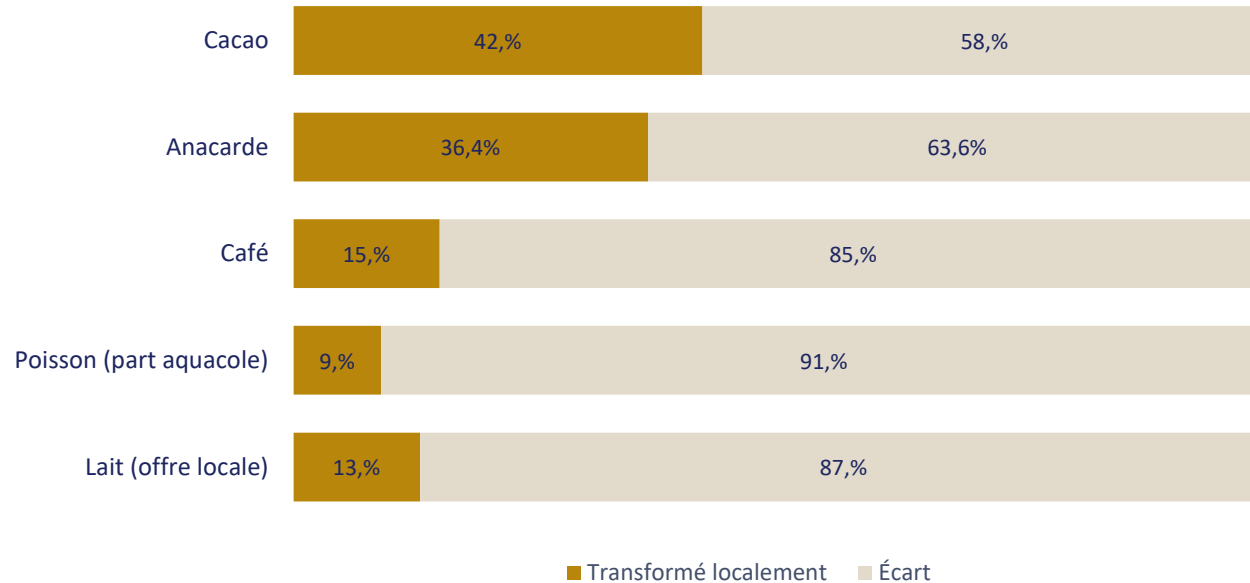
VOIES D'ENTRÉE

Code du tourisme et classement obligatoire des établissements ; agrément au Code des investissements avec avantages modulés par zone ; contrats de gestion et de franchise hôtelière ; conventions foncières et de concession sur les sites publics réhabilités.

Où la valeur s'échappe

Le schéma qui revient tout au long du plan : une production de rang mondial, une captation locale minoritaire. Chaque écart est une position investissable, déjà adossée à des moyens publics.

Part de la production nationale transformée localement, 2024 (%)



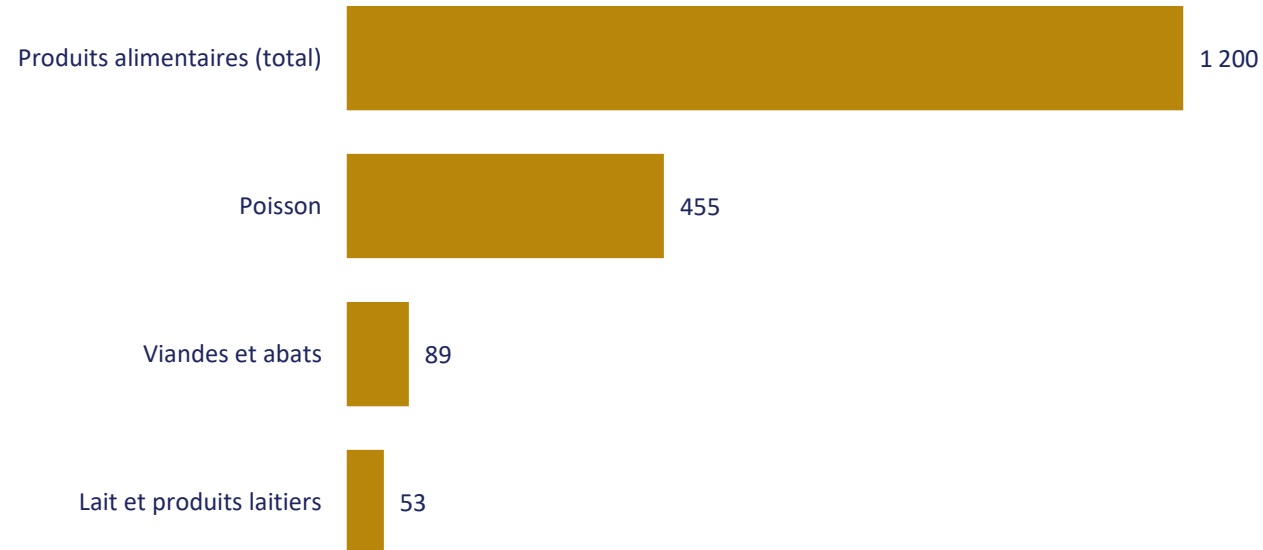
CE QUE CELA SIGNIFIE

L'objectif public pour le cacao était de 100 % de broyage local en 2025 ; le plan admet qu'il ne sera pas atteint. L'anacarde a depuis franchi une étape de plus, à 43 % en 2025 contre 12,2 % en 2020 — la preuve que les incitations fonctionnent quand le capital se présente. Chaque point restant est du débit qu'un transformateur peut capter.

La facture d'importation est le marché adressable

La Côte d'Ivoire publie ce qu'elle dépense à l'étranger pour des biens qu'elle pourrait produire. Ce ne sont pas des estimations, ce sont les chiffres de l'État.

Dépense annuelle d'importation, en milliards FCFA



49 %

de la demande nationale en protéines animales et halieutiques couverte localement

60 %

de couverture des besoins en riz local en 2024, contre 50 % en 2020 — le solde reste importé

>30 %

de pertes après capture sur le poisson — une lacune de chaîne du froid et d'économie circulaire que le plan désigne explicitement

Comment les capitaux entrent réellement

Cinq voies, chacune dotée d'un instrument juridique précis. Se tromper de voie est l'erreur la plus coûteuse que commet un investisseur ici.

01 Agrément au Code des investissements

Ordonnance 2018-646, modifiée par l'Ordonnance 2024-857 avec effet au 30 septembre 2024. Les seuils de catégorie et les obligations d'emploi ont changé à cette date — les guides antérieurs sont périmés.

02 Convention sectorielle

Conventions de transformation cacao et anacarde, conventions minières, contrats de partage de production. Ce sont elles qui portent les subventions et les volumes réservés qui rendent l'équation économique viable — et elles se négocient, elles ne s'octroient pas.

03 PPP et concession

Le plan désigne expressément le PPP comme la voie de financement pour la route, l'eau, les déchets et le transport urbain. Des concessions existent pour les ports, les péages et l'électricité, avec le partenariat de l'usine d'eau de la Mé (décret 2023-456) comme précédent opérationnel.

04 Zones industrielles et spéciales

Neuf zones industrielles, dont l'essentiel du foncier viabilisé reste vacant, ainsi que les zones agro-industrielles dédiées de Korhogo, Bondoukou et Séguéla. L'attribution foncière est une négociation distincte du paquet d'incitations.

05 Acquisition ou coentreprise

Le droit OHADA des sociétés (AUSCGIE) régit le véhicule, le paquet de sûretés et leur réalisation dans les 17 États. Une autorisation de concentration peut être requise au niveau de l'UEMOA et, distinctement, auprès de l'Autorité régionale de la concurrence de la CEDEAO (ERCA) — et pas seulement au niveau national. Vérifier les trois dès l'origine évite un blocage en conditions préalables.

Un marché de 17 États, une porte d'entrée

Abidjan et San Pédro constituent le débouché maritime du Sahel ; le droit OHADA, lui, porte au-delà de la région.

3 pays

Burkina Faso, Mali et Niger accèdent à la mer par les ports ivoiriens

6 marchés

réseaux voisins acheteurs d'électricité ivoirienne

8 États

une union douanière et une monnaie, le franc CFA, arrimé à l'euro

17 États

un seul droit des affaires — les Actes uniformes OHADA



Ofori Law Africa LLP



Cabinet indépendant de conseil juridique et fiscal établi à Abidjan, disposant d'un réseau de praticiens indépendants dans l'espace OHADA. Il accompagne groupes multinationaux, fonds d'investissement, institutions financières internationales, entités publiques et acteurs du capital-investissement dans la structuration, la négociation et l'exécution d'opérations transfrontalières complexes.

L'Afrique de l'Ouest et centrale francophone, depuis Abidjan.

Corporate OHADA et M&A

Acquisitions, coentreprises, restructurations et investissements stratégiques dans l'UEMOA, sur l'ensemble du cycle transactionnel.

Finance, infrastructures et ressources naturelles

Financement de projet et d'entreprise, crédits garantis et non garantis, prêts syndiqués, financements structurés, mines, énergie et infrastructures.

Fiscalité, prix de transfert et douanes

Fiscalité nationale et internationale, structuration des investissements, fiscalité transfrontalière, contrôles et contentieux.

Concurrence CEDEAO / UEMOA

Contrôle des concentrations et notifications devant l'autorité nationale, la Commission de l'UEMOA et l'Autorité régionale de la concurrence de la CEDEAO (ERCA).

ESG, anti-corruption et conformité

Gouvernance, dispositifs de conformité et risque d'intégrité sur les investissements entrants.

Services d'accompagnement

Secrétariat juridique, protection des données, déclaration des bénéficiaires effectifs, droit social, marchés publics, immigration et permis.

- Une couverture des régions UEMOA et CEMAC et de la République démocratique du Congo, via le réseau de praticiens OHADA.
- Des professionnels du droit et de la fiscalité bilingues ; des associés totalisant de 16 à 19 années de pratique post-qualification.

- Une clientèle de groupes multinationaux, de fonds d'investissement, d'institutions financières internationales et d'entités publiques.
- Une pratique OHADA de première main, notamment au sein de la Banque africaine de développement et de la Facilité africaine de soutien juridique.

Là où nous l'avons déjà fait

Une sélection de dossiers dans les secteurs mêmes que couvre cette présentation — financement de projet et PPP, énergie, infrastructures, numérique, distribution, et les autorisations qui les conditionnent.

Financement de projet, infrastructures & PPP

- IMAAD Financial Group — Projet logistique Terre-Mer : modernisation et extension, en build-operate-transfer et pour 470 milliards FCFA, des infrastructures logistiques et maritimes de la Société Ivoirienne de Raffinage, raffineur public, en financement de projet à recours limité avec contrat d'enlèvement take-or-pay — structuration du BOT, SPV et pacte d'actionnaires, conventions EPC et foncières, jusqu'au bouclage financier.
- DataConnect Africa SA, chef de file du consortium — délégation de service public du Datacenter national de la République du Congo : structuration du consortium, négociation de la DSP en logique de financement de projet avec le ministère de tutelle, allocation des risques et cadre d'exploitation-maintenance bancable.
- IFC et le Ministère de l'Assainissement — Projet d'assainissement et de résilience urbaine : système intégré de gestion des déchets solides dans trois régions de Côte d'Ivoire.
- ENGIE — cession de ses filiales ouest-africaines à BUTEC Group Holding (Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, Niger), avec vendor due diligence dans six États de l'UEMOA.
- Africa Data Centres — acquisition foncière et filiales en zone franche en Côte d'Ivoire et au Sénégal.
- IHS Côte d'Ivoire — agrément au Code des investissements, analyse des avantages fiscaux et dépôt du dossier auprès des autorités compétentes.

Corporate, M&A, concurrence & réglementaire

- Globis Acquisition Corp. — acquisition, via un SPAC coté au Nasdaq et pour 300 M\$, des filiales subsahariennes de Forafric.
- MTN Group — cession d'une participation minoritaire à Visa International, avec due diligence juridique et réglementaire de MTN Côte d'Ivoire S.A. et de MTN MFS CI.
- Coris Holding — projet d'acquisition, pour 51,8 M€, des filiales de Standard Chartered au Cameroun, en Gambie et en Sierra Leone et de sa banque privée ivoirienne.
- Vitol et Vivo Energy — acquisition des filiales aval pétrolier de Vivo Energy dans cinq pays de l'UEMOA, avec les autorisations de concurrence et réglementaires.
- Crown European Holdings, sur instruction de Dechert — cession de jusqu'à 85 % de Crown Packaging SIEM en Côte d'Ivoire à Kouti B.V., en droit local et OHADA, réglementation des changes et concurrence UEMOA.
- British American Tobacco — cession de marques déposées au groupe Adinkra, avec examen réglementaire, rédaction des contrats et formalités de dépôt dans plusieurs juridictions ouest-africaines.
- CGIAR (Africa Rice) — paiements transfrontaliers depuis la Côte d'Ivoire sous la réglementation des changes de l'UEMOA, avec conformité au droit local.
- Groupe CFAO — acquisition de cinq magasins Leader Price à Abidjan.

Comment nous accompagnons votre implantation



Du premier examen aux premiers revenus, le travail juridique est séquentiel. Voici les points où se tromper coûte cher.

1

Évaluer

Cartographie du régime sectoriel, éligibilité aux avantages et calendrier réaliste — avant l'engagement des capitaux.

2

Structurer

Véhicules de détention et d'exploitation en droit OHADA, réglementation des changes, analyse fiscale et conventionnelle, choix de l'instrument d'entrée.

3

Négocier

Conventions, contrats de PPP et de concession, contrats de partage de production, enlèvement, foncier et attribution de zone, contenu local.

4

Autoriser

Agrément CEPICI, licences sectorielles, les notifications de concentration que votre opération déclenche réellement, conditions préalables au financement.

5

Exploiter et protéger

Conformité, contentieux et arbitrage devant la CCJA, la CACI ou une enceinte internationale, avec exécution sous la Convention de New York.



Parlons de votre implantation

Nous serions heureux d'examiner avec vous chacune de ces dix opportunités au regard de votre mandat et de votre calendrier.

2e étage, Immeuble Sayegh, Rue des Jardins, Vallon, Cocody
455 Abidjan 22, Côte d'Ivoire
+225 27 22 20 00 09 · contact@ofori-law.com

Le présent document constitue une présentation générale des sujets traités et ne crée aucune relation avocat-client. Il n'a pas vocation à se substituer à un conseil juridique adapté à une situation particulière. Ofori Law Africa décline toute responsabilité au titre d'actions entreprises ou omises sur le fondement de cette publication. Les résultats antérieurs ne préjugent pas de résultats similaires. Les chiffres proviennent du Plan National de Développement 2026–2030 (Diagnostic Stratégique, Tome 1) et des sources publiques citées sur chaque diapositive ; les données signalées [PND] sont celles du Gouvernement de Côte d'Ivoire et doivent être vérifiées auprès des sources primaires avant toute utilisation transactionnelle.